

Image not found or type unknown



Raccordement au service d'eau

Par **marc**, le **12/02/2008** à **11:15**

J'ai acheté il y a 7 ans un ancien corps de ferme alimenté en eau potable par un puits. Le réseau public se trouve à 400m de ma propriété. Souhaitant me raccorder au réseau, le service des eaux m'a présenté un devis de 4000€ de travaux. La commune ne devrait-elle pas prendre en charge ces travaux et ne devrais-je pas payer que le branchement forfaitaire des 7 ml de canalisation ?